

## Mise en œuvre, évaluation et accompagnement du Chef-d'œuvre (CO)

### Textes officiels

#### → Chef d'œuvre en CAP

BOEN n°4 du 23/01/2020 : [Arrêté du 28-11-2019](#)  
BOEN n°8 du 20/02/2020 : [Circulaire du 14-02-2020](#)

#### → Chef d'œuvre en baccalauréat professionnel

BOEN n°41 du 29/10/2020 : [Arrêté du 20-10-2020](#)  
BOEN n°41 du 29/10/2020 : [Circulaire du 22-10-2020](#)

### Horaires élèves

#### → En CAP [Arrêté du 21-11-2018](#) (doublé professeurs)

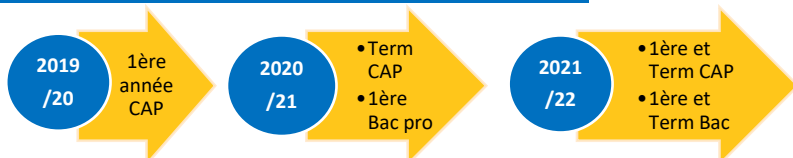
- Première CAP : 87h ou 3h hebdomadaire
- Terminale CAP : 78h ou 3h hebdomadaire

*Publics concernés : tous les scolaires et apprentis.*

#### → En bac. professionnel [Arrêté du 21-11-2018](#)

- Première Bac Pro : 56h ou 2h hebdomadaire
- Terminale Bac Pro : 52h ou 2h hebdomadaire

### Calendrier de mise en œuvre

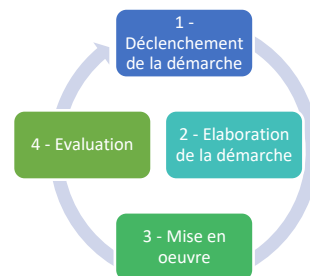


**1ère session du Chef d'œuvre  
CAP : 2021 ; Bac pro : 2022**

### Invariants d'un chef-d'œuvre

- Réalisation et démarche concrète sur 2 ans
- Compétences professionnelles et transversales travaillées dans la spécialité de l'élève, l'apprenti
- Projet collaboratif, collectif ou plusieurs chef-d'œuvre, individuels ou collectifs
- Approche pluridisciplinaire voire interdisciplinaire
- Présentation orale (de la réalisation et démarche du projet)
- Évaluation certificative

*Le chef d'œuvre valorise le parcours de formation des élèves auprès de futurs recruteurs et permet de mettre en valeurs leurs talents avec le métier préparé.*



### Phases d'évaluation du chef-d'œuvre

#### → Bulletin scolaire (trimestriel ou semestriel)

- *Évaluation ou appréciation du chef-d'œuvre sur le bulletin tout au long de la formation*

#### → Livret scolaire en CAP (version papier) ou Livret scolaire (LSL pro) dématérialisé en Bac pro [BOEN n° 28 du 10/07/2020](#) ou Livret de formation pour les apprentis

- *Note impérativement portée sur livret scolaire en fin de 1ère et fin Terminale CAP/BAC*

#### → Attestation de réussite intermédiaire [Arrêté : 16/12/2020](#) et [BOEN n°5 du 4/02/2021](#)

- *En fin de 1ère Bac pro, note portée sur le LSL Pro pour le chef-d'œuvre (coef 1)*

#### → 2 phases pour les établissements habilités à pratiquer le CCF

- *50% de la note globale est issu du livret scolaire (épreuve en continu)*
- *50% de la présentation orale certificative en fin de terminale (épreuve en fin cursus)*
- *Organisation du chef-d'œuvre sous la responsabilité du chef d'établissement*



#### → Pour les établissements non habilités à pratiquer le CCF (candidats ponctuels scolaires et apprentis)

- *La note s'appuie uniquement sur l'épreuve certificative de présentation orale.*

#### → Grilles d'évaluation et outils d'aide à l'évaluation en ligne sur le [portail académique](#).

### Déroulement de l'épreuve orale

En CAP	En Baccalauréat professionnel
Coef. 1 rattaché et imputé à l'unité professionnelle de plus fort coefficient	Coef. 2 des points au-dessus (bonus) ou au-dessous (malus) de 10/20 non intégré à une unité professionnelle
Oral de 10 min = 5 min de présentation + 5 min de questions par la commission d'évaluation	Oral de 15 min = 5 min de présentation + 10 min de questions avec la commission d'évaluation
Le candidat peut s'aider d'un support papier de <b>5 pages recto maximum</b> (plan d'intervention, texte, image, photographie, diapositives, schéma, dessin, graphe, équation, données chiffrées ou cartographiques...). L'utilisation est libre lors de l'oral, il ne sera pas lu et non remis aux jurys. Ce support ne doit pas nécessiter la mise à disposition d'un quelconque matériel par la commission. <b>Il n'est pas non plus l'objet de l'évaluation.</b>	
<b>Commission d'évaluation</b> : binôme de professeurs d'enseignement général + d'enseignement professionnel (au moins l'un des évaluateurs a suivi la réalisation du chef-d'œuvre (CO) pour l'évaluation en CCF).	

## Précisions

- Rappel : les candidats stagiaires de formation continue ou individuels non concernés par le chef-d'œuvre.
- En cas de cursus de CAP ou de Bac.pro. en un an, le chef d'œuvre est adapté à cette durée de formation.
- Il est nécessaire de **préparer les élèves à l'oral en fin de cursus** (présentation de la démarche de projet du chef-d'œuvre) Cf. objectifs et critères d'évaluation en CAP [Arrêté du 28-11-2019](#) et en Bac. Pro. [Arrêté du 20-10-2020](#)
- Pour les candidats d'établissements non-habilités au CCF (apprentis ou scolaires), le chef d'œuvre est intégralement évalué au cours d'un oral sous la forme ponctuelle, par un binôme d'enseignants d'établissement habilités CCF.
- En cas de redoublement :
  - La note globale du chef d'œuvre en CAP ne peut être maintenue si le candidat fait le choix de ne pas conserver la note de l'épreuve professionnelle à laquelle il est rattaché.
  - Le candidat pourra soit réaliser un nouveau chef d'œuvre en un an, soit reprendre et améliorer son chef d'œuvre précédent, soit intégrer un chef d'œuvre collectif en cours.

## Stratégie d'accompagnement

2019/2020

### Accompagnement national

- **Plan national de formation – site Eduscol**
  - [Parcours de formation M@gistère national](#) : via une connexion académique ARENA

1<sup>er</sup>  
semestre  
2020-2021

### Accompagnement académique

- **Parcours de formation académique M@gistère module 1 du 30/11 au 18/12/20** : former un professeur ressource par établissement (chef de projet en charge d'un CO en CAP)
  - *Le professeur ressource est le relai auprès de son établissement ; aidé par le chef d'établissement, il a pour mission de restituer les informations reçues.*
- **Animateurs chef-d'œuvre par territoire (en binôme professeurs Ens. Général + Ens. Prof.)**.
  - *Les animateurs pourront être sollicités pour accompagner la mise en œuvre du CO et apporter une expertise aux équipes pédagogiques lors d'un FIL.*
- **Inspecteurs référents des territoires et les inspecteurs filières/disciplines**
  - *Lors des réunions TVP en territoires et à disposition des établissements.*

2<sup>ème</sup>  
semestre  
2020-2021

- **Parcours de formation académique M@gistère module 2 du 1/03 au 8/04/21** : former un professeur ressource par établissement (chef de projet en charge d'un CO en Bac.Pro)
  - *Le professeur ressource est le relai auprès de son établissement ; aidé par le chef d'établissement, il a pour mission de restituer les informations reçues.*
- **Formation d'initiative locale (FIL)** selon les besoins des équipes pédagogiques au niveau local
  - *Voir les ingénieurs de formation Dafpen pour solliciter et organiser une FIL.*

2021/2022  
Et  
2022...

- **Parcours académique M@gistère devient national depuis décembre 2021**
  - *En autoformation, ouvert à tous les professeurs. [Voir ici](#)*
- **16 Animateurs chef-d'œuvre par territoire (binômes EG + EP) et 4 formateurs M@gistère**
  - *Intervenir en FIL et coordonner les commissions d'examens auprès des IEN-ET-EG*
- **Valorisation des chefs-d'œuvre** via des concours et prix du chef-d'œuvre
  - [Fondation Colbert](#), [Amopa31](#) (en CAP), [AFDET](#) (en Bac pro)
  - *Rectorat projet Pocket film « Ciné chef-d'œuvre »...*



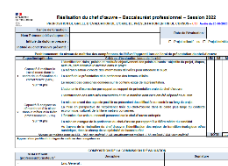
## Ressources mises à disposition

### → Ressources nationales

- [Vadémécum](#) « La réalisation du chef-d'œuvre » (février 2019)
- [Lien vers les textes et outils de communication de la TVP \(Eduscol\)](#)
- [Banque de ressources et d'idées pour la réalisation du chef d'œuvre \(BRIO\)](#) accessible à tous les professeurs à partir du 8 février 2021 pour découvrir des idées de CO pour s'en inspirer ou construire sa démarche de projet.

### → Ressources académiques

- Diaporamas et outils proposés par les IEN ET-EG, formateurs M@gistère, animateurs
- Outil d'aide à la formalisation pédagogique du chef-d'œuvre : démarche explicitée par les équipes pédagogiques pour leur projet CO en CAP/en Bac Pro
- Grilles d'évaluation du chef-d'œuvre (CAP/BAC PRO sur le portail académique)
- Outils d'aide à l'évaluation du chef-d'œuvre (CAP et BAC PRO)
- Outils de suivi de l'évaluation en CCF (propositions sur le site et m@gistère)
- Mise à disposition de tous les documents d'accompagnement du chef-d'œuvre en ligne sur le portail académique TVP [Voir ici Rubrique chef-d'œuvre](#)



NB : Les liens sont actifs et les fichiers déposés sur le [portail académique](#).